



MAIRIE
de
BRINON SUR SAULDRE

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 8 AOÛT 2022

LISTE DE DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES

Conformément à la réforme de la publicité des actes des collectivités territoriales applicable à compter du 1^{er} juillet 2022, le compte-rendu est supprimé pour laisser place à un document similaire : la liste des délibérations examinées.

Le Lundi 8 Août 2022, à 18h30, le conseil municipal, sur convocation adressée par le Maire le 4 Août 2022, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la Mairie.

Monsieur Lionel POINTARD, Maire, préside la séance.

Présents :

Mesdames et Messieurs Lionel POINTARD « Maire », Denise SOULAT, Catherine HUPPE, Gérard VILLETTE et Patrick MIGAYRON « Adjointes », Michel MATÉOS, Marie PETIT, Séverine DUCLOUX, Jean-Philippe COURCELLE et Guillaume CHEVALIER « Conseillers municipaux ».

Absents excusés avec pouvoirs :

Monsieur Christian LAROCHE qui donne pouvoir à Patrick MIGAYRON, Madame Michèle ROBERT qui donne pouvoir à Monsieur Lionel POINTARD et Madame Sonia CHAPRON qui donne pouvoir à Madame Marie PETIT.

Début de la séance : 18h30

Secrétaire de séance : Madame Marie PETIT

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 4 Mai 2022 :

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 4 Mai 2022, a été approuvé à l'unanimité.

Compte-rendu des décisions prises par le Maire en vertu de ses délégations :

Le Conseil municipal a décidé de prendre acte de la communication des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal.

↳ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

Les points portés à l'ordre du jour ont donné lieu aux délibérations suivantes :



MAIRIE
de
BRINON SUR SAULDRE

N°2022-0096

ADMINISTRATION GÉNÉRALE - Désignation d'un coordonnateur communal pour le recensement de la population 2023

Le conseil municipal a décidé de :

- Désigner Madame Cécile MÉGRET, Rédacteur principal 1^{ère} classe, en tant que coordonnateur communal pour le recensement de la population qui aura lieu du 19 janvier au 18 février 2023 ;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer son arrêté de nomination ;
- Dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2023.

↳ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

N°2022-0097

RESSOURCES HUMAINES - Création d'un poste de technicien principal de 1^{ère} classe à temps complet suite à avancement de grade

Le conseil municipal a décidé de :

- De créer un emploi de technicien principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2022 pour occuper les fonctions de responsable du service technique.
- Modifier en conséquence le tableau des effectifs
- Dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2022.

↳ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

N°2022-0098

RESSOURCES HUMAINES - Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet

Le conseil municipal a décidé de :

- De créer un emploi d'adjoint technique à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2022 pour occuper les fonctions d'agent polyvalent des services techniques.
- Modifier en conséquence le tableau des effectifs.
- Charger Monsieur le Maire de demander au Comité Technique la suppression du poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, à compter du 1^{er} octobre 2022.
- Dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2022.

↳ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

N°2022-0099

RESSOURCES HUMAINES - Suppression d'un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet

Le conseil municipal a décidé de :

- Supprimer le poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet suite à l'avis favorable du Comité Technique
- Modifier en conséquence le tableau des effectifs.
- Charger Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires, afférentes à la présente délibération.

↳ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants**



MAIRIE
de
BRINON SUR SAULDRE

N°2022-0100	FINANCES - Admission en créances éteintes sur le budget principal de la Commune
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- Accepter l'admission en créances éteintes sur le budget principal de la Commune pour un montant de 368.55 €,
- Imputer cette dépense à l'article 6542 du budget principal 2022.

↳ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

N°2022-0101	FINANCES - Provisions pour risques et charges sur le budget principal de la Commune
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- Autoriser la constitution des provisions semi-budgétaires telle que détaillées ci-dessous.

Article 6815 - Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement = 10 000 €

Article 6817 - Dotations aux dépréciations des actifs circulants = 5 000 €

↳ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

N°2022-0102	TRAVAUX - Convention portant sur les travaux de raccordement de la résidence « Ages & Vie » sur le réseau public d'assainissement des eaux usées entre la Commune de Brinon-sur-Sauldre et la société « Ages & Vie Habitat »
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention portant sur les travaux de raccordement de la résidence « Ages & Vie » sur le réseau public d'assainissement des eaux usées entre la Commune de Brinon-sur-Sauldre et la société « Ages & Vie Habitat », annexée à la présente délibération.

↳ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

N°2022-0103	SYNDICAT- Convention de partenariat relative au Conseil en Énergie Partagé (CEP) avec le Syndicat Départemental d'Énergie du Cher (SDE18)
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- Confier au SDE 18 la mise en place du Conseil en Energie Partagé, pour une durée de 4 ans.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer avec le Syndicat la convention définissant les modalités de mise en œuvre, telle qu'annexée à la présente délibération.

↳ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants**



MAIRIE
de
BRINON SUR SAULDRE

N°2022-0104	ASSAINISSEMENT- Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du service Public de l'Assainissement 2021
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- D'adopter le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour 2021, tel qu'annexé à la présente délibération ;
- Transmettre aux services préfectoraux la présente délibération ainsi que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement 2021 ;
- Dire qu'en application de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération ainsi que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif annexé sera mis à disposition du public à la Mairie de Brinon-sur-Sauldre ;
- Mettre en ligne le rapport validé sur le site www.services.eaufrance.fr conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010 ;
- Renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

↳ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

Le procès-verbal sera consultable en mairie et sur le site internet de la Commune après son approbation lors du prochain conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h15.

Date d'affichage en mairie : 10 Août 2022

Date de mise à en ligne sur le site internet : 10 Août 2022

Toutes les délibérations et pièces annexes sont consultables en mairie, sur le panneau d'affichage, aux horaires d'ouvertures du public.



MAIRIE
de
BRINON SUR SAULDRE

Présents	Signatures
Président de la séance : M. Lionel POINTARD	
Secrétaire de la Séance : Mme Marie PETIT	